

# COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GEX

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE L'AIN

L'An deux mille vingt-deux, le quatorze septembre  
Le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération s'est réuni en session ordinaire, Bâtiment Grange - Salle du Conseil à 19 heures 00 sous la présidence de M. Patrice DUNAND, président.

*Affichage de la convocation  
07 septembre 2022*

Nombre de délégués présents : 37.

Nombre de pouvoir(s) : 9.

**Présents :** Mme Muriel BENIER, M. Hubert BERTRAND, M. Michel BRULHART, Mme Aurélie CHARILLON, M. Jean-Claude CHARLIER, M. Patrice DUNAND, M. Jean-Pierre FOUILLOUX, Mme Isabelle HENNIQUAU représentée par M. Jules BUREL, M. Denis LINGLIN, M. Jean-François OBEZ, Mme Isabelle PASSUELLO, M. Pierre-Marie PHILIPPS, M. Daniel RAPHOZ, M. Vincent SCATTOLIN, Mme Patricia REVELLAT, M. Lionel PERREAL, Mme Martine JOUANNET, M. Ivan RACLE, Mme Pascale ROCHARD, Mme Monique GRAZIOTTI, Mme Véronique GILLET, Mme Virginie ZELLER-PLANTÉ, M. Guy JUILLARD, Mme Christine DUPENLOUP représentée par M. Alain CHABANCE, Mme Christine BLANC, Mme Agathe BOUSSER, Mme Christiane RYCHEN DIT RICH, M. GILLES CATHERIN, M. Chun Jy LY, Mme Marie-Christine BARTHALAY, Mme Sylvie BOUCLIER, M. Gaëtan COME, Mme Céline FOURNIER, M. Roger GROSSIORD, Mme Sharon JONES, Mme Annie MARCELOT, Mme Martine VIALLET.

**Pouvoir :** M. Jack-Frédéric LAVOUE donne pouvoir à Mme Sharon JONES, M. Bernard VUAILLAT donne pouvoir à Mme Muriel BENIER, Mme Khadija UNAL donne pouvoir à M. Chun Jy LY, Mme Véronique BAUDE donne pouvoir à Mme Pascale ROCHARD, M. Kevin RAUFASTE donne pouvoir à M. Ivan RACLE, Mme Dominique COURT donne pouvoir à M. Patrice DUNAND, Mme Séverine RALL donne pouvoir à M. Jean-Claude CHARLIER, Mme Anne FOURNIER donne pouvoir à M. Hubert BERTRAND, Mme Catherine MITIS donne pouvoir à M. Daniel RAPHOZ.

**Absents excusés :** M. Christophe BOUVIER, M. Jacques DUBOUT, M. Claude CHAPPUIS, M. Georges DESAY, M. Loïc VAN VAEREMBERG, M. David MUNIER, M. Bernard MUGNIER.

*Secrétaire de séance : Mme Muriel BENIER.*

**N°2022.00236**

**Objet : Abrogation du zonage 1AUG de l'OAP Les Noirettes sur la commune de Sauvigny**

Monsieur le vice-président délégué à l'aménagement, à l'urbanisme, au logement et aux gens du voyage informe le Conseil communautaire que dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme valant programme local de l'Habitat (PLUiH), un recours a été déposé auprès du tribunal administratif concernant l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Les Noirettes sur la commune de Sauvigny.

Les requérants sollicitaient l'abrogation partielle du PLUiH en tant qu'il instaure l'OAP Les Noirettes et qu'il opère le classement des parcelles cadastrées section AC n° 18, 20 et 149 en zone 1AUG.

Le tribunal administratif, par jugement du 14 juin 2022, a partiellement donné suite à la demande des requérants et considère que le classement de ces parcelles en zone 1AUG est entaché d'une erreur manifeste d'appréciation. De ce fait, le zonage applicable à ces parcelles revient au document d'urbanisme antérieur (PLU de la commune de Sauvigny) soit 1AUC.

Vu le jugement du tribunal administratif en date du 14 juin 2022 qui :

- annule partiellement le PLUiH en tant qu'elle classe les parcelles cadastrées section AC n° 18, 20 et 149 en zone 1AUG ;
- enjoint le président de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex d'inscrire à l'ordre du jour du Conseil communautaire, dans le délai de quatre mois, la question de l'abrogation du PLUiH de ces parcelles ;

Vu l'avis de la Commission aménagement en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;

Considérant qu'il convient d'abroger le classement 1AUG des parcelles cadastrées section AC n° 18, 20 et 149 avant le 14 octobre 2022.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des votants,**

- **D'ABROGER** le zonage 1AUG des parcelles cadastrées section AC n° 18, 20 et 149 de la commune de Sauvigny (celles-ci revenant en zonage 1AUC) ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le président à signer tout document relatif au présent dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Ont signé au registre tous les membres présents  
Certifié conforme  
Gex, le 14 septembre 2022

Le président  
Patrice DUNAND

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-240100750-20220914-C2022\_00236-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/09/2022

